Pauvreté des enfants : l'UVCW signataire de la Déclaration européenne des bourgmestres

Alain Depret
Secrétaire de rédaction

L'Union des Villes et Communes de Wallonie est désormais signataire de la Déclaration européenne des bourgmestres contre la pauvreté des enfants. Une initiative du Service Politique des grandes villes du SPP Intégration sociale rendue publique lors d'une conférence de presse le 24 février dernier à Bruxelles. Les communes wallonnes sont désormais invitées à signer également cette Déclaration.

Dans le cadre de l'agenda urbain européen, une initiative des 28 Etats membres, en collaboration avec la Commission européenne, la Belgique a mis en avant comme thème prioritaire la « pauvreté des enfants dans les villes ». Le service Politique des grandes villes (PGV), qui fait partie du SPP Intégration sociale, est ainsi, depuis sa création, un partenaire actif de la politique européenne des villes. A ce titre, elle représente la Belgique au sein de la concertation intergouvernementale « Urban Development Group » et dans quelques réseaux européens.

On constate en effet qu'en Europe, presqu'un quart des enfants se trouvent en risque de pauvreté. Ceci requiert une réponse urgente et cohérente de tous les niveaux de pouvoir. Au niveau européen et national, plusieurs déclarations et programmes ont déjà été lancés, tels que la recommandation de la Commission européenne « Investing in Children : breaking the circle of disadvantage » et, en Belgique, le Plan national de lutte contre la pauvreté des enfants, le volet Pauvreté des enfants du Fonds de participation et d'activation sociale, par exemple.

Ces dernières années, plusieurs mesures ont ainsi été prises dans notre pays pour combattre la pauvreté des enfants et promouvoir le bien-être des enfants. Il existe ainsi un Plan national de lutte contre la pauvreté des enfants avec un total de 140 actions pour lesquelles l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés se sont engagés. Le SPP

Intégration sociale, lui, a repris un volet « Enfants en situation de pauvreté » dans le Fonds de participation et d'activation sociale pour les CPAS. Plusieurs villes et communes ont également lancé des actions pour améliorer la vie des enfants en pauvreté et pour attaquer les causes de la pauvreté.

Etant donné que le phénomène de la pauvreté des enfants se situe surtout dans les grandes villes et que les administrations communales, le niveau de pouvoir le plus proche des habitants, ont un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté des enfants, le SPP Intégration sociale a lancé, dans le cadre de la concertation européenne intergouvernementale, la proposition d'une « Déclaration européenne des bourgmestres contre la pauvreté des enfants ».

Une déclaration qui n'est pas un but en soi, mais doit marquer le démarrage d'une dynamique dans laquelle les villes et les autres niveaux de pouvoir développent des programmes et actions pour améliorer l'existence des enfants en situation de pauvreté et pour s'attaquer aux causes de la pauvreté des enfants.

L'idée est d'enclencher une dynamique dans laquelle les villes, en concertation et en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, développeront de manière planifiée des programmes et actions visant à améliorer l'existence des enfants vivant dans la pauvreté, et à lutter contre les causes de la pauvreté des enfants. Les plans d'action locaux doivent par conséquent faire l'objet d'un monitoring et d'une évaluation à l'échelon européen.

Les échanges de connaissances et d'expériences, la publication des meilleures pratiques et des colloques peuvent renforcer et perpétuer la dynamique au niveau européen. Plusieurs États membres ont déjà manifesté leur accord pour faire de la pauvreté des enfants un thème prioritaire dans leur politique. Pour la déclaration des bourgmestres, ils souhaitent en première instance impliquer leurs associations de villes et de communes. Entre-temps, des entretiens ont déjà commencé dans plusieurs pays, dont les Pays-Bas et l'Allemagne.

Les trois ministres compétents, le Ministre Jan Jambon pour les Grandes Villes, le ministre Willy Borsus pour l'Intégration sociale et la Secrétaire d'Etat Elke Sleurs pour la Lutte contre la pauvreté, soutiennent l'initiative. Le projet de Déclaration des bourgmestres a aussi été présenté aux associations de villes et communes. Cette présentation a eu lieu dans le cadre de la concertation bimensuelle en matière de politique de la ville que mène le SPP Intégration sociale avec les directeurs des trois grandes associations : l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'Association de la

> Une initiative du Service Politique des grandes villes du SPP Intégration sociale

Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale et la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten.

Les trois associations sœurs se sont ainsi déclarées disposées à soutenir l'appel pour la Déclaration des bourgmestres. Pour inciter les autres Etats membres à faire de même, le SPP Intégration sociale veut désormais lancer la Déclaration dans notre pays, avec les bourgmestres de nos grandes villes.

Ainsi, le mardi 24 février 2015 à Bruxelles, en présence des ministres, cette Déclaration a été rendue publique lors d'une conférence de presse. Jacques Gobert, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, y a réaffirmé son soutien en signant la Déclaration et en soulignant combien il est important, pour les communes wallonnes, de s'investir dans sa mise en œuvre, avec les CPAS comme partenaires privilégiés.

Le lecteur trouvera, fin d'article, la Déclaration des bourgmestres contre la pauvreté des enfants, telle qu'elle se présente aux signataires.

LA DÉCLARATION

Selon des chiffres récents, 23 % des enfants sont exposés à un risque de pauvreté au niveau européen, et ce chiffre est en augmentation. La pauvreté durant l'enfance présente plusieurs facettes (retard scolaire, conditions de vie insalubres, soins de santé inadéquats, exclusion sociale/sportive/récréative/culturelle, etc.) qui entraînent un important retard pour le reste de leur vie. Une approche multidimensionnelle et multiniveaux constitue la seule voie pour lutter contre cette situation.

Tout comme la concentration de la pauvreté dans certains quartiers des villes, la pauvreté infantile est elle aussi, dans une grande mesure, un phénomène urbain. En plus d'une approche orientée sur son groupe-cible, cette initiative demande des solutions de nature locale : accueil des sans-abri et de leurs enfants, accueil des enfants pour les personnes vivant dans la pauvreté, participation des enfants à des activités culturelles, sportives et récréatives, actions destinées à des groupes spécifiques comme les enfants de Roms, etc.

La Déclaration des bourgmestres, présentée à la concertation urbaine européenne, part de ces constats et renvoie aux initiatives européennes déjà prises ces dernières années en matière de pauvreté des enfants. Parmi celles-ci, on retrouve notamment la stratégie Europe 2020 visant à réduire radicalement le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté et à fournir des efforts en vue de lutter contre le décrochage scolaire précoce, ainsi que la recommandation de la Commission (2013) « Investing in Children : breaking the circle of disadvantages ».

Suivra l'énumération d'une série de mesures visant à lutter contre la pauvreté des enfants en milieu urbain, mesures que les bourgmestres signataires s'engagent à mettre en œuvre.

Ces mesures sont subdivisées selon les trois piliers de la recommandation de la Commission « Investing in Children », qui correspondent également aux objectifs stratégiques du Plan national de lutte contre la pauvreté des enfants :

- Amélioration de l'accès à des ressources suffisantes
- Accès à des services abordables et de qualité
- Encouragement de la participation et du droit des enfants à être entendus
- Conclusion de partenariats horizontaux et verticaux entre divers domaines de politiques et niveaux d'administration.

Les communes intéressées à adhérer à la Déclaration des bourgmestres contre la pauvreté des enfants (infra) peuvent l'envoyer signée au :
SPP Intégration - Service PGV
Bd Roi Albert II, 30
1000 Bruxelles
com@mi-is.be

> 23 % des enfants sont exposés à un risque de pauvreté au niveau européen, et ce chiffre est en augmentation

DÉCLARATION DES BOURGMESTRES CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS

Préoccupés du fait que 23 % des enfants à travers l'Union européenne soient menacés par la pauvreté, et que ce chiffre ne cesse d'augmenter ;

Considérant que la pauvreté durant l'enfance induit des conséquences dangereuses ultérieurement dans la vie, telles que l'abandon scolaire précoce, le chômage, les problèmes de santé physique et émotionnelle, la délinquance de rue... ;

Considérant le fait que la pauvreté est fortement concentrée dans les villes, et principalement regroupée dans les quartiers défavorisés ;

Notant que de nombreuses villes combattent déjà activement la pauvreté au moyen d'initiatives concrètes ;

Tenant compte de la Stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive », et de son objectif de réduire de 20 millions, d'ici à 2020, le nombre de personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale, et d'accroître les efforts pour lutter contre l'abandon scolaire précoce ;

Tenant compte de la recommandation (de 2013) de la Commission européenne « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », laquelle a indiqué une série de recommandations pour faire face à la pauvreté des enfants à travers des stratégies intégrées ;

Prenant note de la décision des Directeurs généraux de l'UE, ayant compétence en matière de politique urbaine, réunis à Vilnius (en novembre 2013), de lancer un programme pour la promotion du développement urbain durable et intégré ;

Considérant que, dans le contexte de ce Programme urbain, la présidence grecque de l'Union européenne s'est donnée pour priorité « la pauvreté urbaine » ;

Les bourgmestres signataires s'engagent à contribuer à lutter contre la pauvreté de l'enfance :
En améliorant l'accès à des ressources appropriées :

- En favorisant la participation des parents au marché du travail, en apportant une attention particulière aux parents isolés et à l'égalité des sexes ;
- En s'assurant que toutes les familles, notamment celles en situation de vulnérabilité et vivant dans des zones défavorisées, aient accès à une éducation et à des soins abordables et de qualité ;

En fournissant des services abordables et de qualité :

- En créant des services d'accueil et d'éducation préscolaire inclusifs et de haute qualité, en en assurant l'accessibilité financière, et en adaptant les services aux besoins des familles ;
- En adoptant des mesures pour une politique de réduction de la ségrégation scolaire et de l'abandon scolaire précoce ;
- En reconnaissant et en prenant en compte les disparités spatiales dans la disponibilité de l'offre éducative, en adoptant des politiques de déségrégation qui favorisent une scolarisation complète ;
- En améliorant les systèmes d'information et de prévention en matière de santé au profit des enfants défavorisés ainsi que des femmes enceintes en situation de pauvreté ;
- En réduisant les obstacles à l'accès aux soins auxquels sont confrontés les enfants et les familles en situation de fragilité, notamment les barrières linguistiques et culturelles, ainsi que l'insuffisance d'information ;

- En rendant possible l'accès des enfants à un logement sûr et approprié, ainsi qu'à un cadre de vie adapté et de nature à favoriser leur développement ;

En encourageant le droit des enfants à la participation :

- En levant les obstacles, en termes de coûts, d'accessibilité et de différences culturelles, pour faire en sorte que les enfants puissent participer aux jeux, aux loisirs, aux sports, et aux activités culturelles ;

- En encourageant les écoles et les intervenants locaux à créer, pour les enfants, de meilleures activités périscolaires et de meilleures infrastructures ;

- En développant la participation des enfants issus de milieux défavorisés aux structures de participations existantes.

Dans cette perspective, les bourgmestres signataires souhaitent également conclure des partenariats horizontaux et verticaux entre les différents domaines politiques et les différents niveaux d'administration. Ils en appellent aux autorités européennes, nationales, et régionales, afin d'élaborer des politiques transverses et ciblées pour lutter contre la pauvreté des enfants et soutenir les autorités locales dans leurs initiatives.

Le Bourgmestre de la ville/commune .....

Nom :

Signature :